

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන:] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/2022/225

Rédigé par  
Benjamin Guichard

Téléphone  
0181691887

Courriel  
benjamin.guichard@bulac.fr

Date  
30 novembre 2022

## COMPTE RENDU

Réunion du 31 mai 2022  
Conseil scientifique

Version  
Approuvée par le conseil scientifique  
du 25 novembre 2022

### Participants présents

#### Membres

Sandra Aube  
Marc Aymes  
Olivier de Bernon  
Yannick Bruneton  
Françoise Daucé  
Françoise Delvoye  
Sylvie Denoix  
Emmanuel Francis

Clément Fröhlicher-Chaix  
Marc Gilbert  
Zhe Ji  
Anne Madelain  
Luisa Mora Villarejo  
Pollet Samvelian  
Wolfgang Schmitt-Garibian  
Peter Stockinger  
Anaïs Wion

#### Membres sortants

Éloi Ficquet  
Irina Gridan  
Marie-Paul Hille  
MariaLuisa Langella  
Méliné Pehlivanian  
Nicolas Vatin

#### Membres de droit

Françoise Moulin Civil

Marie-Lise Tsagouria

#### Invités

Florence Chapuis  
Julien Donadille

Benjamin Guichard  
Clotilde Monteiro

Aline Pellet  
Juliette Pinçon

### Participants excusés

#### Membres

Dmitry Bondarev

#### Membres sortants

Annick Horiuchi  
Camille Lefebvre  
Alain Messaoudi

Philippe Peycam  
Silvia Serrano

#### Invités

Jean-François Chanal

Prochaine réunion le  
25 novembre 2022

Lieu et Adresse  
Salle du conseil de la BULAC

### Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 2 DÉCEMBRE 2021
2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL ET ÉLECTION À SA PRÉSIDENCE
3. NOTE D'ORIENTATION POUR LA PATRIMONIALISATION DES COLLECTIONS DE LA BULAC
4. PROPOSITIONS D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION EN MATIÈRE DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉSABONNEMENTS CIBLÉS
5. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE : BILAN ET PERSPECTIVES
6. INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF COLLEX-PERSÉE
7. INFORMATION SUR LA CARTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE DE L'OFFRE ARÉALE EN ÎLE-DE-FRANCE

Éloi Ficquet, président sortant du conseil scientifique, accueille les participants dont il salue le nombre important pour cette séance de transition avec le conseil entrant. Il souligne son plaisir devant cette large réunion après une longue période de réunions à distance. Il adresse ses remerciements à la direction de la BULAC pour le soin apporté à une réflexion commune entre professionnels de la documentation et chercheurs, qui a porté sur l'évolution de la formation, le développement des collections, l'alignement des données produites par la recherche, la richesse de la programmation culturelle, la couverture linguistique des fonds aussi bien que la politique institutionnelle. Il salue la présence de Françoise Moulin Civil, présidente de l'assemblée générale du GIP BULAC. Au cours de son mandat de président du conseil scientifique il a pu observer un souci partagé de bien faire de la science et se déclare heureux d'avoir pu contribuer à cette dynamique.

Les participants, membres sortants, renouvelés ou nouvellement élus du conseil scientifique, sont invités à se présenter lors d'un tour de table. À l'issue de celui-ci, Benjamin Guichard remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur implication passée ou à venir et souligne l'importance des réflexions du conseil du point de vue de la BULAC, l'intérêt de la collaboration européenne et du dialogue entre professions qui s'y expriment.

### **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 2 DÉCEMBRE 2021**

---

*Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.*

### **2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL ET ÉLECTION À SA PRÉSIDENTICE**

---

Sylvie Denoix fait connaître qu'elle a été approchée par la direction de la BULAC et la présidente de l'assemblée générale. Elle déclare qu'elle est fort honorée de cette proposition et, appréciant particulièrement le travail de la BULAC, elle l'accepte.

*Sylvie Denoix est élue présidente du conseil scientifique à l'unanimité des votants.*

Elle prend la présidence de la séance.

### **3. NOTE D'ORIENTATION POUR LA PATRIMONIALISATION DES COLLECTIONS DE LA BULAC**

---

Présentation d'une note sur la patrimonialisation des collections par Julien Donadille, responsable du pôle Conservation et patrimoine.

Au bout de 10 ans d'activité de la BULAC, la question de la patrimonialisation se pose après l'achèvement de plusieurs circuits de gestion des collections et une évolution récente du contexte juridique, la révision du Code du patrimoine et la publication d'un guide de gestion des collections patrimoniales. Ces évolutions ouvrent la voie à des politiques de patrimonialisation adaptant les critères du code au contexte de chaque établissement.

Il présente des scénarios de modulation du critère de patrimonialisation combinant la notion de rareté avec une notion d'ancienneté (antérieur à 1960), de préciosité ou en élargissant la détermination de la rareté d'un document à l'échelle des collections européennes plutôt qu'à celle des seules collections nationales.

Il propose une logique de cercles de patrimonialisation des collections :

- Les trésors : pertinence en termes de sauvegarde des collections et de valorisation concertée.
- Les collections de la réserve : logique de conservation préventive – délimitée par l'adaptation locale des critères juridiques de patrimonialisation (ancienneté, préciosité, rareté), poursuite d'un chantier de traitement, signalement et numérisation prioritaires ; ce chantier inclut un travail d'estimation de la valeur financière du patrimoine public mobilier et inclut la discussion d'une politique des archives ; il permet d'ébaucher une politique d'acquisitions patrimoniales.

- Les matériaux pour la recherche : le reste des collections sauf exceptions, échappent aux principes d'incessibilité et d'imprescriptibilité ; il relève d'un plan de gestion défini dans une charte de la conservation et d'une cartographie des gisements patrimoniaux.

L'avis du conseil est sollicité sur ces propositions de patrimonialisation en trois cercles, la possibilité de désherber les collections du 3<sup>e</sup> cercle, le choix des critères de patrimonialisation de la réserve et la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions rétrospectives.

Nicolas Vatin demande si les matériaux pour la recherche peuvent inclure des publications de chercheurs ? Julien Donadille répond qu'il peut s'agir aussi bien de sources primaires que secondaires, y compris de périodiques. Un ouvrage syrien ou arabe sur l'histoire de l'art italien peut-il être considéré comme patrimonial ? Benjamin Guichard précise qu'il ne s'agit pas d'un document qui serait acheté, mais qui pourrait être conservé et patrimonialisé s'il se trouvait dans les collections et répondait aux critères de rareté ou d'ancienneté retenus.

Anaïs Wion demande des précisions sur la volumétrie des collections de la Réserve et la proportion que représentent les trésors. Julien Donadille précise que les trésors correspondent à quelques dizaines de documents à sauvegarder de façon prioritaire en cas de sinistre ; une dizaine de milliers de documents relèvent de la Réserve – une définition qui recouvre à la fois des magasins spécialisés, une salle de consultation et un dispositif de communication. Le travail de transfert depuis les magasins généraux et de traitement physique de ces collections est un chantier au long cours.

Marie-Paule Hille s'interroge sur l'accessibilité de ces documents pour les lecteurs et si les besoins des usagers sont pris en compte dans la détermination de ces ressources de niche. En effet, la politique de patrimonialisation implique un arbitrage entre la protection des documents et les besoins des usagers, mais l'existence d'une salle de la Réserve permet un accès aux documents rares ou fragiles.

Emmanuel Francis demande si les documents du 3<sup>e</sup> cercle peuvent faire l'objet d'un désherbage. Julien Donadille précise qu'ils font l'objet d'une politique de conservation à moyen terme, mais sans engagement imprescriptible. Marie-Lise Tsagouria confirme que la pratique du désherbage peut conduire à pilonner des documents, mais elle souligne qu'une politique de désherbage systématique n'est pas menée à la BULAC, car les magasins offrent encore des possibilités d'accroissement. La question qui se pose c'est celle du maintien d'exemplaires multiples d'un même document. Les voies examinées en priorité sont celles des échanges avec d'autres établissements ou le don à une association qui se charge d'une mise sur le marché de l'occasion.

Françoise Daucé demande si une politique de numérisation spécifique est envisagée pour les trésors. Julien Donadille répond que les priorités de numérisation rejoignent la question de valorisation de ces trésors, mais qu'elles ne sont pas forcément dépendantes de ce classement.

Pollet Samvelian demande si la politique d'acquisition rétrospective concerne la gestion des dons. Il s'agit plutôt d'acquisitions onéreuses auprès de professionnels ou en salles des ventes, répond Julien Donadille ; il arrive que des bibliothèques de particuliers soient achetées, mais c'est exceptionnel.

Il précise que si le conseil est saisi aujourd'hui de la question, il s'agit d'un chantier de plusieurs années. La question de l'exclusion des collections patrimoniales du désherbage est posée d'emblée, car c'est la première conséquence juridique de la patrimonialisation, c'est une définition positive rendue obligatoire par le Code. Mais l'objectif d'ensemble de la gestion des collections, y compris de collections désherbables, c'est leur valorisation pour les chercheurs.

Sylvie Denoix demande des précisions sur le processus de valorisation financière des collections patrimoniales dans la comptabilité de l'établissement. Julien Donadille et Marie-Lise Tsagouria précisent qu'il s'agit de recommandations exprimées par l'IGÉSR et l'Inspection des finances, demandant d'estimer la valeur financière de ces objets dans un contexte d'inventaire systématique du patrimoine mobilier de l'État. Actuellement, l'établissement table sur une estimation globale de 2,6 millions d'euros, mais qui n'est pas mise en regard d'un inventaire.

Marc Gilbert pose la question des conséquences en termes de traitement des collections et de prise en charge de ces chantiers dans l'organigramme. Benjamin Guichard répond que la révision récente de l'organisation interne a confié au pôle Conservation un rôle de coordination des questions patrimoniales, cela peut passer par la prise en charge ou l'organisation de chantiers de signalement des collections anciennes qui ne seront pas nécessairement confiés aux chargés de fonds.

En réponse à une question de Yannick Bruneton, Julien Donadille confirme que la politique de patrimonialisation est susceptible ponctuellement d'intégrer une dimension internationale.

MariaLuisa Langella demande si la politique de patrimonialisation inclut les supports microformes de monographies ou de périodiques et la constitution de supports de sauvegarde. Benjamin Guichard précise que la bibliothèque conserve des microformes de documents qui ont fait l'objet d'une copie de sauvegarde et que des appareils de visionnage sont disponibles pour les lecteurs.

Sylvie Denoix demande des précisions sur les modalités d'une politique d'acquisitions rétrospectives. Benjamin Guichard répond que ces dépenses ne se font pas forcément aux dépens des collections courantes, car elles émargent au budget d'investissement. Marc Gilbert témoigne qu'à Leyde, l'établissement dispose d'un budget courant d'un millier d'euros pour combler les lacunes, les propositions qui sont faites au-delà de cette somme font l'objet d'une décision collective. Sandra Aube ajoute qu'on identifie couramment des documents anciens qui, sans être rares ou objets de collection, pourraient enrichir les collections.

*Les propositions sont soumises à l'avis du conseil scientifique :*

- *Principe de mise en œuvre d'une politique de patrimonialisation en trois cercles : avis favorable à l'unanimité*
- *Possibilité de désherbage des matériaux pour la recherche : avis favorable à l'unanimité*
- *Critères de patrimonialisation : avis favorable à l'unanimité*
- *Principe de mise en œuvre d'une politique d'acquisition rétrospective susceptible de remplacer la pratique actuelle de réponse opportuniste aux sollicitations faites à l'établissement : avis favorable à l'unanimité moins une voix.*

#### **4. PROPOSITIONS D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION EN MATIÈRE DE RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉSABONNEMENTS CIBLÉS**

---

Benjamin Guichard présente le contexte dans lequel l'avis du conseil est sollicité. L'équilibre de la structure du budget documentaire est remis en cause par l'inflation du coût des abonnements ; les grandes lignes de la politique d'acquisition des ressources électroniques, favorisant les acquisitions pérennes de ressources vernaculaires, correspondent désormais difficilement à l'offre éditoriale et aux modèles économiques de commercialisation, qui impliquent une part croissante du poids des ressources sur abonnement et des frais de mise à jour. Il s'agit donc de réduire la part des coûts récurrents au profit des acquisitions pérennes de ressources électroniques et de monographies, dont les coûts sont également en augmentation.

Aline Pellet présente une note établissant une liste de titres de ressources, périodiques en ligne ou bases de données, dont l'abonnement est susceptible d'être arrêté, choisies en fonction de leur coût, de leur usage et de leur pertinence documentaire.

Pollet Samvelian abonde dans le sens d'un arrêt de fourniture du titre *Language and Linguistics Behavior Online*, en raison de la disponibilité de nombreuses ressources alternatives. Elle n'est en revanche pas favorable à l'arrêt de la fourniture des grammaires annotées publiées par De Gruyter : elles permettent la recherche dans une grammaire comparative et constituent un objet différent des publications en accès ouvert proposées par l'éditeur Language Science Press.

Anne Madelain défend la pertinence du portail de revues *Central European Online Library* qui n'est pas disponible dans d'autres établissements ; la base a toutefois le défaut de se limiter au format PDF.

Sylvie Denoix et Alain Messaoudi, ce dernier par message écrit, s'expriment en faveur de la base *Christian Muslim Relations Online*. Marc Gilbert signale qu'à Leyde la base *South Asian Newspapers* est considérée également comme de qualité médiocre, mais l'abonnement est maintenu pour rentabiliser un achat antérieur ; il considère également d'intérêt secondaire les fonctionnalités payantes de la ressource *Treasury of Lives*. Anaïs Wion, pour sa part, confirme le caractère dispensable de *African Bibliography Online*.

Sur la liste des abonnements de périodiques peu consultés, différents membres du conseil se prononcent pour le maintien des titres suivants, compte tenu de leur importance pour leurs champs d'études respectifs : *Rivista degli Studi Orientali* ; *Middle Eastern Studies* ; *Nationalities paper* ; *Europe Asia Studies* ; *Modern China* ; *Central Asian Survey*.

Anaïs Wion pose la question du signalement de ces ressources dans SUDOC. Marie-Paule Hille invite à moduler ces choix en fonction de la carte documentaire et de l'ancienneté des collections conservées. Méliné Pehlivanian confirme cette nécessité d'une réflexion à l'échelle régionale sur l'offre électronique.

Benjamin Guichard pose la question de la pertinence des revues qui fournissent la traduction en langue anglaise d'articles chinois : les membres du conseil considèrent que cette offre n'est pas la plus pertinente pour la BULAC mais qu'elle peut avoir un intérêt pour les étudiants ; il est proposé de conserver le titre *Chinese studies in History*.

Florence Chapuis remercie le conseil pour ces avis et précise que les chargés de fonds seront ensuite chargés de vérifier les titres figurant dans ces pistes de désabonnement.

Pollet Samvelian, tout en défendant l'intérêt de plusieurs titres de linguistique (*Nature Language & Linguistic Theory* ; *Language Research and Evaluation* ; *Russian Linguistics* ; *Journal of Eastern Asian Linguistics*), s'interroge sur la pertinence de leur achat au format papier et invite la BULAC à enquêter sur les pratiques documentaires des chercheurs en linguistique pour envisager l'économie que pourrait présenter la bascule de ces titres au seul format en ligne.

MariaLuisa Langella s'étonne de consultations nulles pour des revues très importantes (*Muslim Minority* ; *British Journal of Middle Eastern Studies*) tandis que Marc Aymes s'interroge sur la représentation forte de seulement quelques éditeurs.

Aline Pellet précise que les statistiques d'usage fournies sont calculées à partir des accès observés depuis l'outil de découverte mais ne prennent pas en compte les accès directs ; l'analyse peut être complétée par une collecte des données de consultation enregistrées par chaque éditeur. Les titres présentés sont ceux qui sont souscrits au titre dans le cadre du marché d'abonnement passé avec le fournisseur EBSCO : cela explique la présentation renforcée d'un petit nombre d'éditeurs.

Marc Gilbert considère qu'il est nécessaire de poursuivre l'analyse des titres faiblement consultés et de prendre en compte leur faible visibilité dans les outils catalographiques. Il exprime ses réserves à l'égard d'une bascule vers la fourniture en ligne avec l'arrêt de l'abonnement papier et souligne la nécessité de prendre en compte la profondeur de la collection physique.

Sylvie Denoix s'inquiète du manque de visibilité des ressources électroniques. Sandra Aube mentionne l'intérêt du comité rassemblant les GIS aréaux, qui instruit justement la question des revues et de leur visibilité.

Nicolas Vatin est favorable à préserver le papier autant que possible et considère qu'il est insatisfaisant de limiter les abonnements à un seul établissement à l'échelle régionale. Il appelle à une réaction collective des bibliothèques face aux grands éditeurs. Benjamin Guichard ne peut qu'approuver cet appel ; il rappelle l'implication des bibliothèques dans le développement de l'accès ouvert aux publications scientifiques, mais il relève également les traductions très inégales

des politiques européennes de science ouverte en matière de positionnement des grands éditeurs dans le champ scientifique.

*Le conseil scientifique demande à disposer d'analyses complémentaires sur la visibilité des ressources en ligne, leurs statistiques d'usage et l'étude des pratiques disciplinaires pour pouvoir se prononcer sur des scénarios de bascule vers l'électronique de certains abonnements papier.*

*Il approuve toutefois les propositions d'arrêt des ressources électroniques suivantes et des abonnements suivants :*

- *African Bibliography Online*
- *Chinese Law & Government (revue)*
- *China Economic Journal (revue)*
- *Chinese Éducation & Society (revue)*
- *Language and linguistics behavior Online*
- *OpenBook Publishers* (souscriptions à des monographies)
- *South Asian Newspapers*
- *The Treasury of Lives*

## 5. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE : BILAN ET PERSPECTIVES

---

Juliette Pinçon présente les projets de programmation et le bilan de la saison écoulée. Elle est interrogée sur le public qui fréquente les expositions : il s'agit bien sûr principalement du public quotidien du pôle, mais, sans qu'on dispose de statistiques précises, elles attirent également un public spécifique qui fait le déplacement pour les voir et auquel il est donné un accès libre à la bibliothèque, sans inscription. L'exposition sur la typographie japonaise a ainsi reçu la visite de plusieurs groupes d'étudiants en design.

Sylvie Denoix demande comment le conseil scientifique pourrait être associé à l'organisation du festival Cinéma du réel : il s'agit de solliciter les membres du conseil pour identifier les intervenants susceptibles de participer aux débats organisés à l'issue des projections. Il est proposé d'envoyer la liste des films aux membres du conseil pour leur permettre de faire des suggestions.

## 6. INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF COLLEX-PERSÉE

---

Benjamin Guichard rend compte des travaux préparatoires à la refonte du GIS CollEx-Persée, dispositif de financement pour le développement des services collaboratifs à la recherche au sein des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Les membres du réseau ont été invités à formuler différentes pistes d'axes thématiques susceptibles de structurer l'avenir du dispositif. La BULAC, en coordination avec d'autres établissements, a formulé des propositions dans les directions suivantes :

- politique du logiciel libre en bibliothèques ;
- services à la recherche autour des ressources numériques de niche ;
- cartographie thématique des ressources documentaires pour les disciplines rares ;
- interaction des thesaurus de recherche et des référentiels bibliographiques ;
- utilisation de l'intelligence artificielle pour la numérisation enrichie de ressources en écritures non latines.

Ces discussions ont été élaborées dans un calendrier très court et ont fait l'objet d'échanges entre établissements. Les modalités d'organisation de la consultation au cours du dernier semestre 2022 restent à définir par la direction du GIS.

Pollet Samuelian exprime sa satisfaction à l'égard des propositions formulées par la BULAC.

#### 7. INFORMATION SUR LA CARTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE DE L'OFFRE ARÉALE EN ÎLE-DE-FRANCE

Benjamin Guichard informe le conseil scientifique du projet de cartographie des collections aréales et des services aux chercheurs aréaux au sein des bibliothèques d'Île de France, dans une double logique d'évolution des services et de rénovation de la charte documentaire, initialement rédigée en 2004. Cet axe est inscrit au plan d'action triennal 2022-2024. Sandra Aube invite à coordonner ce travail avec la réflexion menée par les GIS aréaux et à détailler la méthodologie mise en œuvre.